

même légèrement à la citoyenneté de qui-conque sera assujéti aux dispositions de la loi? S'il ne lui porte aucune atteinte, et c'est mon avis, voici un cas où, par générosité ou collaboration ou tout ce que vous voudrez, des gens d'opinions différentes peuvent accepter l'avis auquel sincèrement nous attachons une certaine importance.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): J'aimerais dire quelques mots sur cette question vu que je suis l'un de ceux sur lesquels les honorables députés siégeant à ma droite semblent s'apitoyer. Je n'ai jamais considéré que c'était une épreuve que d'être obligé d'attendre cinq ans pour devenir Canadien, même si je ne pouvais pas me désigner sous le titre de citoyen canadien. Je suis venu habiter ici parce que les chances de succès étaient plus grandes que celles que m'offraient le vieux monde. Je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas faire un stage d'apprentissage dans ce pays afin de montrer que nous possédons les aptitudes requises pour devenir Canadiens, car ce titre occupe une place fort élevée dans le monde. Je ne vois pas pourquoi tous les immigrants, peu importe d'où ils viennent, ne seraient pas tous traités de la même manière. Je ne vois pas pourquoi des personnes nées en Ecosse, en Ukraine, en Allemagne ou en France, devraient occuper des rangs différents du point de vue de la citoyenneté. La connaissance et l'estime de la démocratie ne sont pas l'apanage exclusif des habitants du Royaume-Uni. Nous savons que, pendant la guerre, certains de ces habitants estimaient tellement peu la démocratie qu'on les a pendus par le cou afin de donner une leçon aux autres. La démocratie n'est pas la prérogative d'un groupement ni d'une nation, je crois donc qu'on devrait accorder exactement le même traitement à tous ceux qui sont venus s'établir ici, ne faire aucune distinction entre eux.

L'autre jour, je me suis opposé à certaines observations de l'honorable représentant de Kamloops. Au cours du présent débat, en parlant des Japonais, il a prononcé des paroles que j'admire beaucoup. On les trouvera au compte rendu de la séance du 30 avril:

Par conséquent, s'ils restent ici, nous devons leur accorder la pleine citoyenneté, bien qu'à mon avis nous ne devrions pas leur permettre de rester.

C'est une déclaration sincère et catégorique, tout particulièrement vu son opinion. Mais il a prononcé d'autres paroles que j'aimerais lui voir élucider. Au sujet du sujet britannique, il a dit:

Le concept de sujet britannique nous offre quelque chose d'approchant. . . Il s'agit d'une fraternité à laquelle peuvent participer tous les membres de l'Empire.

Nous parlons de l'immigration au Canada de sujets britanniques. Les honorables députés qui siègent à ma droite voudraient-ils concéder aux sujets britanniques venant de Hong-Kong ou de l'Inde les mêmes droits qu'à ceux qui viennent de Grande-Bretagne? Si tel est leur avis, ils feraient preuve d'une logique qui ne leur est pas coutumière, mais je leur donne tort quand même, bien que je diffère d'opinion avec eux sur le présent amendement.

M. REID: Pour faire suite aux observations de l'honorable député de Winnipeg, me serait-il permis, à titre d'ancien habitant de la métropole, de plaider un peu la cause du sujet britannique? Je suis en cette Chambre représentant de la Colombie-Britannique, région où des gens d'origine britannique se sont établis les premiers il y a plus d'un siècle. Aucune autre race chez nous n'a pris part à la mise en valeur de la Colombie-Britannique au début de la colonie.

Qu'il me soit permis maintenant d'expliquer un peu l'attitude des gens de cette province. Quand j'ai quitté l'Ecosse, pour tâcher d'améliorer ma situation matérielle,—je reconnais avec plaisir que j'ai trouvé un meilleur sort au Canada, et que je suis fier d'être Canadien,—j'avais pour l'Ecosse un attachement que je conserve toujours. Quant à ceux qui sont enclins à persifler leurs concitoyens d'origine britannique, qu'ils se rappellent bien que, sans le peuple britannique, le Canada ne serait peut-être pas une confédération, et je doute même que, sans eux, nous siégions ici aujourd'hui. Quatre-vingt pour cent des habitants de la Colombie-Britannique sont d'origine anglaise. Ils ont été les premiers à s'emparer du sol et ils n'ont cessé de le mettre en valeur avec l'aide de gens de même race. On conçoit donc sans peine que les habitants de cette province, dont les aïeux ont assuré le progrès, considèrent aujourd'hui que les Britanniques méritent un peu plus d'égards en matière de citoyenneté.

M. A. MacINNIS: Monsieur le président, c'est la première fois que je prends part au long débat sur le projet de loi. J'aurais aimé me prononcer lors de l'examen en deuxième lecture, mais les circonstances m'en ont empêché.

Ma situation n'est pas tout à fait la même que celle des deux derniers opinants, l'honorable député de Winnipeg-Nord et l'honorable député de New-Westminster. Je suis né au Canada, mais le mérite ne m'en revient pas. J'imagine qu'un certain duc des Highlands écossais a décidé un bon jour de renvoyer ses métayers et de se lancer dans l'élevage des moutons. Mes ancêtres ont dû s'expatrier pour améliorer leur sort. Ils sont venus en ce pays. Je crois qu'ils y ont prospéré, bien qu'ils aient traversé des périodes difficiles.